

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 28/01/2025 N° D2025-09

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

Objet : Convention pour l'accès à la déchetterie de plateau d'Hauteville des habitants de la future commune nouvelle de Haut-Valromey

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « **décider la mise à disposition des équipements communautaires** » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'Agglomération,

Vu la demande de la communauté de communes Bugey-Sud de conventionner avec Haut-Bugey Agglomération afin d'autoriser l'accès à la déchetterie de Plateau d'Hauteville aux habitants de la commune de Haut Valromey contre le versement d'une contribution financière de 22 000 €/an.

DECIDE

Article 1 : de signer la convention pour l'accès à la déchetterie de plateau d'Hauteville des habitants de la future commune nouvelle de Haut-Valromey entre la communauté de communes Bugey sud et Haut-Bugey Agglomération.

Article 2 : participation financière :

De facturer à la communauté de communes Bugey-Sud une contribution financière de 22 000 € / an pour l'accès à la déchetterie.

Article 3 : durée :

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de trois ans. Elle pourra être reconduite de manière tacite par période d'une année jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 4 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.



Le Président

Michel MOURLEVAT